

Déclaration du 15 décembre 2012, à propos de l'accréditation des ESPE

La CDUL salue la volonté des pouvoirs publics de donner aux futurs enseignants une formation solide, et progressive, alliant théorie et pratique. Néanmoins, le choix de créer une composante avec un statut d'exception lui paraît lourd de conséquences, surtout à l'heure où l'enseignement supérieur cherche à clarifier son organisation.

A propos de l'accréditation des ESPE, elle pressent quatre difficultés :

- 1) **Déséquilibre dans la répartition territoriale des formations.** La mise en place d'une ESPE par académie aura un impact sur les formations initiales proposées aux étudiants, en particulier dans nos disciplines qui ne forment pas seulement à l'enseignement ; elle fragilise et risque de réduire drastiquement la carte des formations créant une inégalité entre les étudiants selon les régions. Elle aura des conséquences négatives sur la pluridisciplinarité des sites universitaires, à la fois pour la formation et pour la recherche et la vie scientifique.
- 2) **Accroissement de la confusion du paysage universitaire français** (déjà soulignée par les assises de l'enseignement supérieur). La CDUL regrette que sa proposition d'une « structure académique commune » aux établissements n'ait pas été retenue. Dans l'état actuel du projet, les prérogatives dérogatoires de la nouvelle composante vont entrer en conflit avec la démocratie universitaire : nomination des jurys, définition des modalités de contrôle des connaissances, choix des enseignants et des équipes pédagogiques, constructions de ses propres diplômes. Ce véritable « établissement dans l'établissement » pose aussi la question de la définition d'une composante universitaire.
- 3) **Fragilité de la procédure de mise en place des nouvelles formations.** La confusion semble extrême entre l'accréditation d'une structure « opérateur de formations » et celle des formations elles-mêmes : quel acteur autorisé conçoit les nouvelles formations en l'absence d'opérateur accrédité ? Quels sont les rôles respectifs des différentes composantes (IUFM et UFR) ? Quel est celui des conseils centraux ? Qu'en est-il des garanties de la démocratie universitaire, avec l'intervention des recteurs, des directeurs d'IUFM, des PRES et des conventions locales ? Quelles structures pour des équipes pédagogiques
- 4) **Incertitude sur la réflexion et la recherche pédagogique** dans nos propres composantes. Le projet fait peser une menace sur les départements de formation et les unités de recherche, en particulier sur les départements de sciences de l'éducation, acteurs de la recherche et de la formation, au-delà de la seule didactique.

Par ailleurs, la CDUL s'inquiète de la précipitation dans ce travail de réforme. Elle relève notamment l'insuffisance en nombre et en qualité des candidatures aux Emplois d'Avenir Professeur, symptomatique de la complexité d'un dossier dont les enjeux méritent la plus grande attention collective.

Bureau de la CDUL.

Contact : francoise.dubosquet@univ-rennes2.fr